



Direction de l'Aménagement et du Patrimoine
Service Cadre de Vie Urbanisme
14 bd Jacques Duclos - 40220 TARNOS
05 59 64 00 40 - urbanisme@ville-tarnos.fr

PUBLICITÉS ET PRÉ-ENSEIGNES - ANNÉE

LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) DÉCLARATION ANNUELLE

(Articles L 2333-6 à 2333-16 du CGCT)

La présente déclaration doit être adressée à la Mairie **avant le 1^{er} mars** de l'année N. Elle concerne les supports existants au 1^{er} janvier de l'année N.

TARIF AU M² PAR DISPOSITIF

- Publicité et pré-enseigne non numérique \leq à 50 m² : 15,40 €
- _____ $>$ à 50 m² : 30,80 €

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

NOM / PRÉNOM OU RAISON SOCIALE :

NOM DE L'ENSEIGNE COMMERCIALE :

NOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE DE FACTURATION :

.....

CODE POSTAL / VILLE :

TEL : FAX :

COURRIEL :

N° SIRET :

DATE ET SIGNATURE DU DÉCLARANT

Pour les supports taxables, l'émission du titre des recettes interviendra à partir du 1^{er} septembre de l'année N.

